



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-013**

EN DATE DU : **30 JANVIER 2025**

### **ECONOMIE : SOUTIEN A L'ANIMATION DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA CREUSE**

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Mortroux, selon convocation le 24/01/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Jean-François GENEVOIS a été désigné Secrétaire de séance.

#### **PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs**

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LANLANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, THEVENET Didier.

#### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames**

Béatrice AUSSANAIRE donne pouvoir à Armelle BOURSAUD, Martine POLLI donne pouvoir à Jean-François BOUCHET, Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROSSEAU

#### **EXCUSÉS (2) : Messieurs**

APPERE Roger et MOREAU Adrien

MONSIEUR PHILIPPE CHAVANT QUITTE LA SÉANCE À 19H35

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	24	24	24	0

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse,  
Vu l'annexe VI du règlement intérieur de l'Agence relative à la mise en œuvre d'une mission d'assistance « Restauration scolaire »,  
Vu le courrier de la Présidente de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse, relatif à la poursuite de l'animation du Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse, sur les années 2025 à 2027,

L'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse anime le Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour la Creuse depuis 2019.

La qualité du travail accompli collectivement et le caractère particulièrement dynamique du PAT pour la Creuse a permis d'obtenir, en 2024, la reconnaissance de l'État au travers du Label « PAT Opérationnel », ce qui donne à la Creuse la possibilité de se joindre à la dizaine d'autres PAT déjà lauréats au plan régional.

Ce label a ouvert au PAT pour la Creuse, une nouvelle source de financement en provenance de l'État pour accompagner son développement sur les années 2025 à 2027.

Les EPCI creusois ont accepté de soutenir financièrement cette démarche au travers de leur adhésion à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement et de la cotisation annuelle qu'ils lui règlent à ce titre.

Chaque EPCI creusois est invité à prolonger le soutien qu'il accorde à la mise en œuvre du PAT pour la Creuse au cours des années 2025, 2026 et 2027.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de soutenir l'animation du Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse, au cours des années 2025, 2026 et 2027, au travers de la cotisation réglée chaque année à l'agence,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance  
Jean-François GENEVOIS



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le